COMMUNE DE
LA VERPILLIERE

PRESCRIPTIONS RELATIVES A UNE DECLARATION PREALABLE

PRONONCEES PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		***référence dossier :*** **DP 38537 23 10024**
Déposé le 14/02/2023		
Par :	**H2R ENERGIES**	
Demeurant à :	**87 Rue du Gouverneur Général Eboué** **92130 Issy-les-Moulineaux**	Surface de Plancher : 0,00 m²
Représenté par :	**Monsieur ACH Philippe**	
Pour :	**Pose de 16.5 m² de panneaux solaires**	
Sur un terrain sis à :	**87 Rue de Narvik** **38290 LA VERPILLIERE**	Destination : Travaux sur construction existante

LE MAIRE :

Vu la demande susvisée ;
Vu l'affichage de la demande en mairie en date du 15/02/2023 ;
Vu le code de l'Urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27/06/2022 ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A LA VERPILLIERE, le 7 mars 2023

LE MAIRE,

Patrick MARGIER

MAIRIE DE LA VERPILLIERE (Isère)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception.
A cet effet il peut saisir le Tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Durée de validité du permis / de la déclaration préalable :
Conformément au **Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016** l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de **trois** ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité du permis / de la déclaration préalable est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Le (ou les) bénéficiaires(s) du permis / de la déclaration préalable peut commencer les travaux après avoir :
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A 424-15 à A 424-19, est disponible à la mairie, sur le site internet urbanisme du Gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait. /
- dans un délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaire(s) du permis au plus tard 15 jours après le dépôt du recours.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres règlementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété oud 'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Les obligations du (ou des) bénéficiaire(s) de l'autorisation :
Il doit souscrire l'assurance dommages-ouvrages prévue par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 modifiée, relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.